

# PLATE-FORME REVENDICATIVE DE LA JEUNESSE

Les élections passées, les problèmes restent ! Chômage, réforme Haby... Nos camarades de Blois n'ont cessé de lutter contre le chômage pendant toute cette pré-campagne électorale. Des élèves de CET sont entrés en lutte, des lycéens ont boycotté les pré-conseils de classe, les lycéens de Balzac (Paris) soutiennent la Résistance Palestinienne..., les exemples ne manquent pas.

Tout récemment, la jeunesse de Bretagne a manifesté sa colère devant la catastrophe écologiste. A leur exemple, engageons des luttes, formulons nos revendications. La plate-forme que nous proposons est une première synthèse de l'expérience des jeunes communistes. A nous de la développer, de l'enrichir... de la critiquer si besoin est.

## LA JEUNESSE VEUT ÊTRE MAÎTRESSE DE SON AVENIR

### CE QU'EXIGE LA JEUNESSE POPULAIRE

Plus d'un chômeur sur deux a moins de 25 ans. Le chômage des jeunes s'est multiplié par 10 depuis 1968. La jeunesse populaire est massivement touchée par le chômage.

Les stages pratiques et les stages de formation ne sont qu'une façon de déguiser la réalité du chômage de la jeunesse.

L'apprentissage livre une partie des jeunes à la surexploitation des petits patrons.

Quant à ceux qui trouvent un emploi, ou bien ils ont une formation et alors ils se trouvent très souvent déqualifiés, ou bien, sans formation, ils sont voués aux travaux les plus pénibles et les plus mal payés.

Derniers embauchés, les jeunes sont les premiers à être licenciés.

La jeunesse ouvrière et populaire refuse de servir de volant de chômage et de main-d'œuvre à bas prix. Elle se heurte quotidiennement à la répression policière appuyée par des campagnes de calomnies. Elle veut être pleinement responsable et avoir les moyens de décider de son avenir.

1. Pour les apprentis, le SMIC dès la première année. Pas d'horaire supérieur à 40 heures par semaine ; tiers temps de formation générale et professionnelle.

— Droit à une formation pour tous les jeunes qui le désirent dans les deux premières années de travail, payée sur le temps de travail.

— Travail et salaire correspondant à la qualification.

— Plus de contrats à durée limitée : embauche ferme.

— Mêmes droits pour les jeunes qui ne trouvent pas de travail en sortant de l'école que pour l'ensemble des chômeurs.

— Suppression de la clause : « Libéré des obligations militaires » à l'embauche, et

garantie de retrouver un emploi après le service militaire.

2. Pour chaque jeune qui le désire, logement dans un Foyer de Jeunes Travailleurs.

— Activités politiques et culturelles librement décidées et organisées par les résidents des FJT.

3. Dans chaque cité HLM, un local pour les jeunes.

— Dans chaque quartier, une Maison de jeunes sous le contrôle des jeunes et des familles populaires.

— Accès libre et gratuit aux équipements sportifs.

— Halte aux exactions policières contre les jeunes.

— Suppression de l'ilotage des quartiers.

— Suppression du contrôle policier et para-policier des jeunes.

### LA JEUNESSE SCOLARISÉE CONTRE L'ÉCOLE CAPITALISTE

Sous prétexte de supprimer les filières au collège et d'égaliser les chances, les élèves des familles populaires se heurtent en réalité à une sélection plus habile, à une déqualification renforcée.

Il y développe les « classes poubelles » réservées de fait aux fils et filles d'ouvriers, classes pré-professionnelles de niveau, classes préparatoires à l'apprentissage, sections d'enseignement spécialisé.

De ces classes, les jeunes sortent sans diplôme, sans qualification. A 16 ans, une majorité de jeunes sort de l'école sans formation. C'est le chômage qui les attend.

Pour ceux qui auront une formation professionnelle, elle sera réduite à deux ans ; après la troisième, la très grande majorité des enfants des familles populaires en sera exclue.

1. Gratuité complète des fournitures scolaires et sportives et du transport.

— Du temps et des crédits pour que les jeunes puissent enquêter sur la réalité des professions et de la région.

— Pas d'effectifs supérieurs à 25 par classe.

— Pas de travail dans les ateliers sans sécurité réelle.

— Contrôle des bâtiments par les élèves

et les parents et fermeture des établissements du type « Pailleron ».

2. Abrogation des décrets Haby et suppression du dossier scolaire.

— Liberté de réunion dans les lycées et les collèges.

— Droit de grève pour les élèves.

— Droit d'affichages sans conditions.

— Pour toute décision importante du Conseil d'Établissement, décision en Assemblée générale.

— Pas de sanction grave sans accord de l'Assemblée générale des élèves.

— Mise à la disposition des élèves des moyens minimum de tirage.

— Droit de disposer d'un foyer socio-éducatif dirigé par les élèves.

— Droit d'inviter des personnes

extérieures avec l'accord de l'assemblée générale des élèves.

— Information sexuelle dans le cadre du foyer socio-éducatif et par des personnes choisies par l'Assemblée générale.

3. Réduction des horaires de cours.

— Une bibliothèque avec achats de livres et abonnements à des revues ou journaux sur proposition des élèves.

— Suppression du travail gratuit (CPA) dans les collèges.

— Rôle seulement consultatif des conseils d'orientation. Droit pour les parents et les élèves de maintenir leurs choix.

— Possibilité pour un élève d'aller dans une section de son choix, même si le conseil de classe y est opposé.

### LES DROITS DES SOLDATS

Comme de nombreux mouvements de soldats l'ont mis en avant ces dernières années, les travailleurs et fils de travailleurs qui effectuent leur service militaire refusent d'être utilisés contre les luttes des travailleurs.

Ils s'opposent à la préparation de l'armée à la guerre civile. Ils veulent une formation militaire efficace. Ils refusent l'embrigadement et les brimades qui cherchent à les isoler des travailleurs et à leur faire accepter de servir aveuglément les intérêts de la bourgeoisie. Ils réclament le droit d'expression et d'information, et la liberté de s'organiser.

Ils exigent des conditions décentes de vie et de sécurité.

### DANS LES CASERNES, EXIGEONS ET IMPOSONS :

1 — Interdiction d'utiliser l'armée pour remplacer les travailleurs en grève.  
— Interdiction de l'utilisation de l'armée et de sa force contre les manifestations, les grèves, etc.  
— Interdiction d'utiliser l'armée contre les luttes des peuples.

— Utilisation du temps de service à un réel apprentissage qui permette aux appelés de connaître et de savoir utiliser les techniques militaires, y compris les plus modernes.

— Non aux brimades et aux coups !

— Droit de pétition et droit effectif de réclamation collective.

— Droit de se réunir, de s'associer, de s'organiser.

— Droit d'élire des représentants responsables devant tous les appelés et révocables par eux à tout instant.

— Droit d'affichage et d'intervention sur les emplacements prévus à cet effet.

— Libre accès à toutes les publications et libre circulation de tous les journaux.

— Possibilité, sous certaines conditions pour les engagés, de résilier leur contrat à tout instant.

2 — Instauration de normes de sécurité pour les exercices dangereux et respect de ces normes correspondantes aux normes civiles pour toutes les questions de sécurité (logement, transport, utilisation du matériel, etc.).

— Droit pour les familles ou tout groupement de civils ou militaires d'exercer un contrôle avec l'aide des avocats sur l'enquête menée en cas d'accident grave, corporel ou matériel.  
— Affectation la plus proche du domicile.  
— Gratuité des transports lors des permissions.

— Les permissions sont un droit, non une récompense !

— Augmentation de la solde à 1 000 F et indexation sur l'indice des prix.

— Disposition effective du temps libre.

— Inviolabilité du courrier.

— Amélioration des conditions de logement et de nourriture.

— Amélioration des conditions de soins.